

Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration économique concernant l'acquisition par « Sopra HR Software SAS » filiale du groupe « Sopra Steria Group » du contrôle exclusif de la société « Neocase Software SAS » à travers l'acquisition de 100% du capital et des droits de vote

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernées :

- **L'acquéreur:** « Sopra HR Software SAS » ;
- **La cible :** « Neocase Software SAS».

Nature de l'opération :

- Prise du contrôle exclusif.

Secteurs économiques concernés :

- Le secteur des services informatiques et en particulier le marché du développement et l'intégration de logiciels au Maroc

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations :

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 20 octobre 2025.

RESUME NON CONFIDENTIEL DE L'OPERATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'une opération de concentration économique concernant la prise du contrôle exclusif de la société « Neocase Software SAS », par la société « Sopra Steria Group », par le biais de sa filiale « Sopra HR Software SAS » à travers l'acquisition de 100% du capital et des droits de vote.

« Sopra Steria Group » est une société anonyme de droit français immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Annecy sous le numéro 326 820 065, dont le siège social est sis PAE des Glaisins, Annecy-le-Vieux, 74940 Annecy. « Sopra Steria Group » est un acteur majeur de la tech en Europe, actif dans le conseil en systèmes et logiciels informatiques.

« Sopra HR Software SAS » est une société par actions simplifiée de droit français, filiale de la société « Sopra Steria Group », immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Annecy sous le numéro 519 319 651 et active dans la programmation informatique.

« Sopra HR Software SA » est un leader en solutions et services de paie et de gestion de talents. La société est active, directement ou via ses filiales, en France ainsi qu'en Allemagne, Belgique, Espagne, Italie, Luxembourg, Royaume-Uni, Suisse, Maroc et Tunisie.

« Neocase Software SAS » est une société par actions simplifiée de droit français immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 433 538 782, dont le siège social est sis 91 Boulevard National, 92250, La Garenne – Colombes. « Neocase Software SAS » propose des solutions qui améliorent les relations entre les entreprises et leurs collaborateurs.

Fait à Rabat le 09 octobre 2025